



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

Le Ministre

Paris, le 28 novembre 2006

Chère Madame la Présidente, Chère Laurence,

Le vendredi 8 décembre prochain va s'ouvrir pour la vingtième année consécutive la semaine du Téléthon, qui une nouvelle fois mobilise nos concitoyens pour aider les malades et leurs familles dans leur lutte contre les maladies neuromusculaires dégénératives.

Je tenais à vous rappeler mon soutien sans faille en faveur de cette belle initiative qui montre à quel point les Françaises et les Français savent se montrer généreux, combien la solidarité est une valeur au cœur de notre pacte républicain, combien cette mobilisation sait obtenir des résultats concrets.

Je m'étais engagé l'an dernier à ce que les démarches administratives des patients atteints de myopathies soient simplifiées et que les transports sanitaires soient mieux pris en charge. Vous le savez, nous avons avancé sur ces deux dossiers, grâce notamment à votre rôle d'interlocuteur exigeant.

L'Association française contre les myopathies, créée et administrée par des malades et leurs familles, a pour but d'apporter aide, secours et accompagnement pour les patients souffrant de myopathies. Je tiens une nouvelle fois à la remercier pour cette initiative généreuse, au service du combat pour la vie, au service de tous les malades atteints d'une maladie rare, de leurs parents et de leurs proches. Ce combat s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par le législateur.

Je rappelle à cet égard que la recherche sur les cellules souches embryonnaires avec abandon de projet parental, ainsi que le diagnostic prénatal ou pré-implantatoire a été autorisé par la loi relative à la bioéthique du 6 août 2004 dans le respect des avis du Conseil national d'éthique. Ce texte encadre strictement toute recherche et toute pratique médicale portant sur la génétique et soumet l'une et l'autre à l'autorisation de l'Agence de la biomédecine.

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente l'expression de ma considération distinguée.

Bertrand

Xavier BERTRAND

Madame Laurence Tiennot-Herment

A.F.M.

1, rue de l'Internationale - BP 59

91 002 Evry cedex